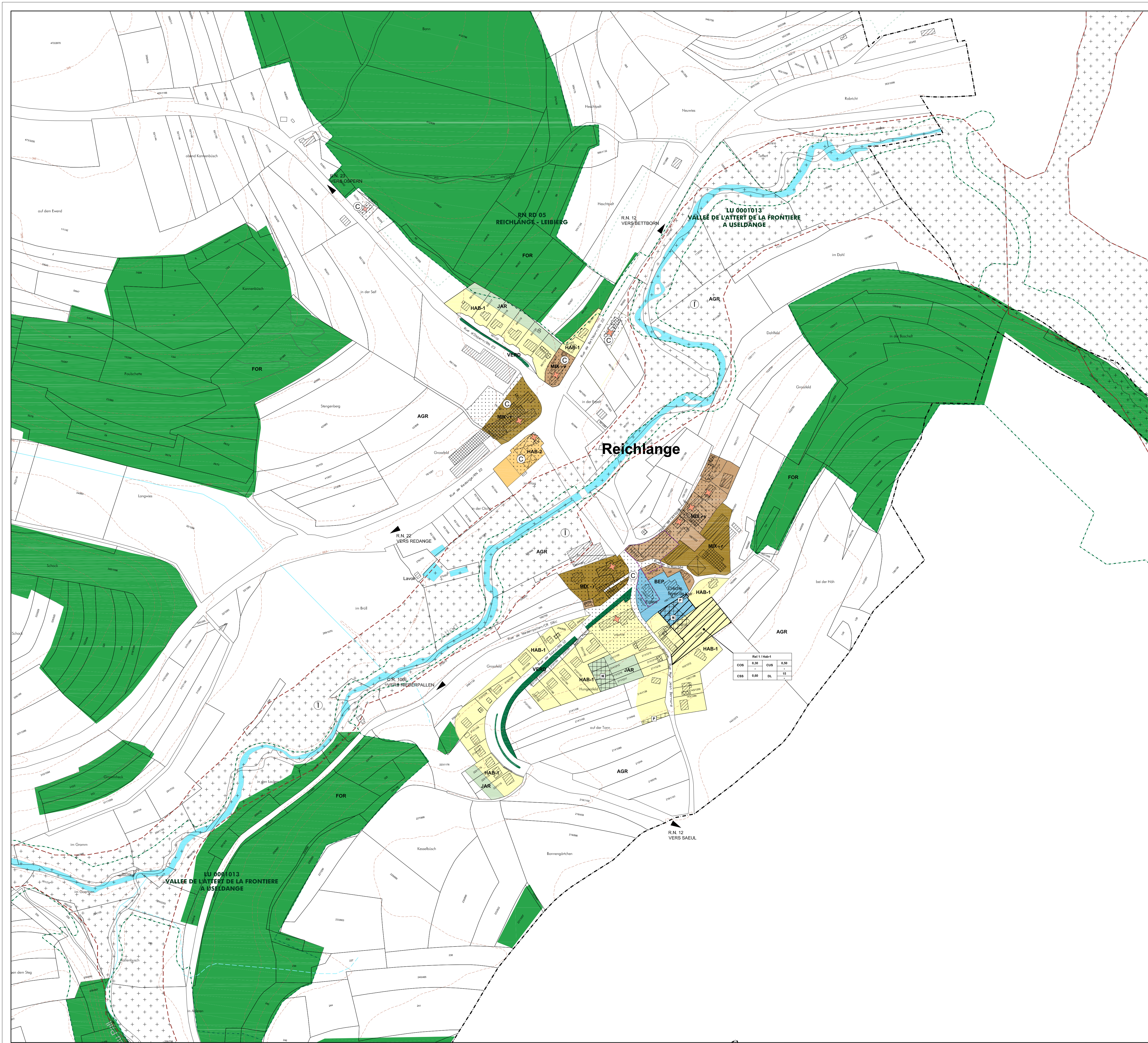




FOND DE PLAN

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant
- PCN (ex 2012): bâtiment existant / bâtiment support
- BDL-TC (ex 2007): orthophoto (ex 2007) et des relevés de terrain (2012)
- Réseau / Réseau souterrain ou temporaire
- Domaine de la voirie (espace non cadastré)
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES**
 - Zone d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
 - Zones mixtes**
 - MIX-1 zone mixte urbaine
 - MIX-2 zone mixte villageoise
 - MIX-3 zone mixte rurale
 - Zone de bâtiments et équipements publics**
 - BEP zone de bâtiments et équipements publics - stationnement
 - Zones d'activités**
 - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-r1 zone d'activités économiques régionale type 1
 - Zone commerciale "In den Espen"**
 - COM zone commerciale
 - Zone spéciale**
 - SPEC-1 zone spéciale - station service
 - SPEC-2 zone spéciale - CIPA (Centre Intégré pour Personnes Âgées)
 - Zone de sports et de loisirs**
 - REC zone de sports et de loisirs
 - Zone de jardins familiaux**
 - JAR zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	min.

- ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES**
 - AGR Zone agricole
 - FOR Zone forestière *
 - HOR Zone horticole
 - PARC Zone de parc public
 - VERD Zone de verdure

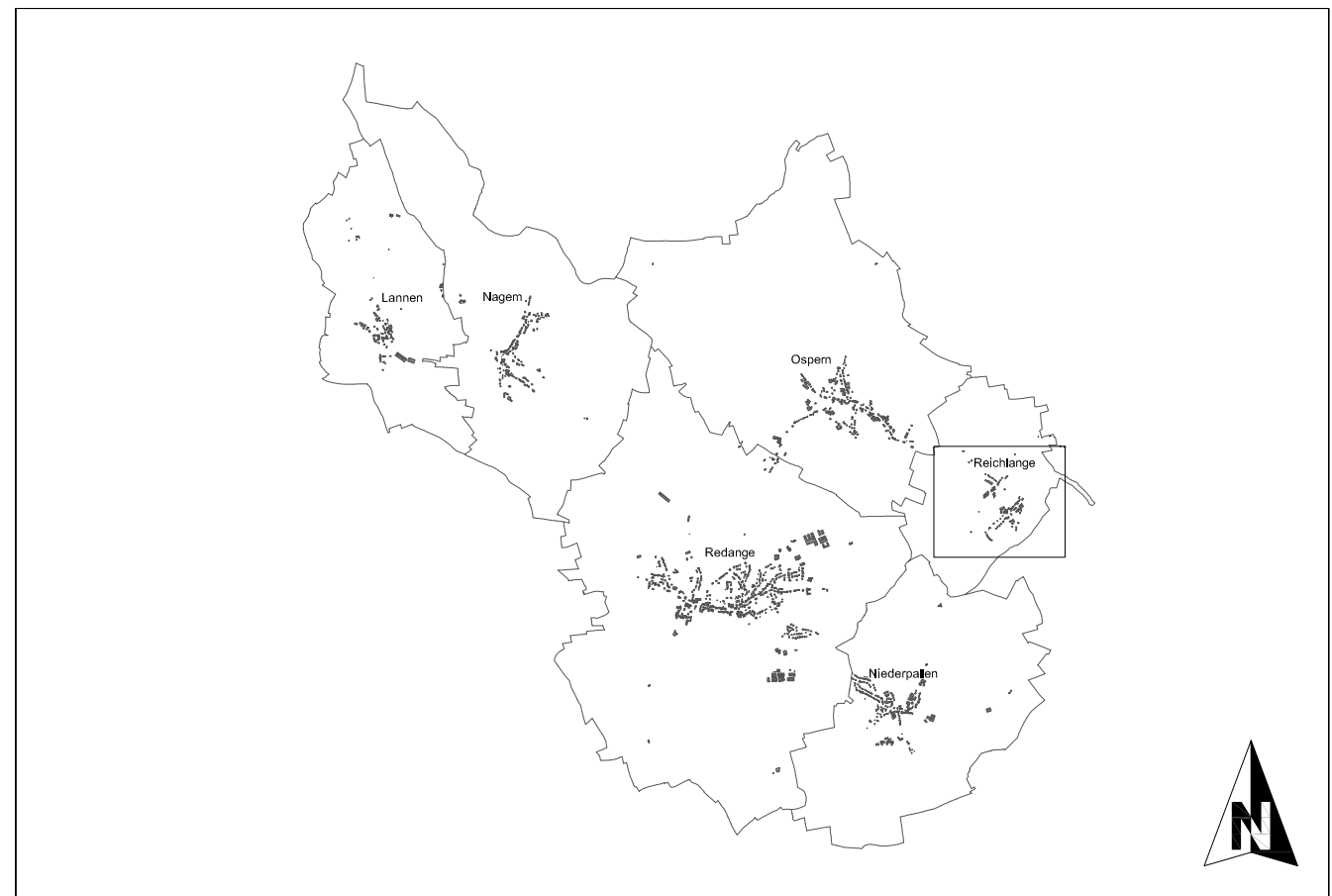
Remarque importante :
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'OSB 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2007 et d'un inventaire de terrain partiel en 2011, dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des établissements à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

- ZONES SUPERPOSEES**
 - Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
 - Zone d'aménagement différé
 - Zone de servitude "urbanisation"
 - servitude "urbanisation - paysage"
 - servitude "urbanisation - paysage in den Espen"
 - servitude "urbanisation - milieu naturel"
 - servitude "urbanisation - milieu naturel in den Espen"
 - servitude "urbanisation - infrastructures"
 - servitude "urbanisation - droit de passage"
 - servitude "urbanisation - stationnement"
 - servitude "urbanisation - bruit"
 - Couloirs et espaces réservés
 - coulée pour projets routiers
 - coulée pour projets de mobilité douce
 - Secteurs protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - bâtiments protégés
 - Zone de risques naturels spécifiques
 - zone inondable

à l'aménagement du territoire

à la protection de la nature et des ressources naturelles

à la protection des sites et monuments nationaux



Ref. : 56C / 011 / 2013	
Saisine du Conseil Communal	25. 07. 2013
Avis de la Commission d'Aménagement	20. 11. 2013
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	17. 01. 2014
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	

C OSB 2007 - ORIGINE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
C BDL-TC - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2007)
C PCN - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2012)

MAÎTRE D'OUVRAGE:

COMMUNE DE REDANGE

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

Projet d'aménagement général:
Localité de Reichlange

IND.	DATE	DESSIN	INITIALE	VISA	INITIALE	VISA	INITIALE	VISA	MODIFICATIONS
E									
D									
C	29.01.14	HXN		FXM		CXP			PLAN SUITE AUX RECLAMATIONS ET AUX AVIS
B	23.01.14	HXN		FXM		CXP			LOCALISATION REMARQUES CA
A	10.10.13	HXN		FXM		CXP			LOCALISATION RECLAMATIONS

ECHELLE :

08.07.13

HXN

FXM

CXP

1/2500

09-14c.dwg

INDICE :

E061109-14

C

TR-ENGINEERING

Ingenieurs-conseils

86,88 rue de l'égalité L-1456 LUXEMBOURG
Tel.: (+352) 49 00 65 1 Fax.: (+352) 49 25 38
E-mail: e-mail@tr-engineering.lu www.tr-engineering.lu

CO3 s.à r.l.

COncept COnseil Communication en urbanisme, aménagement et environnement

3, bd de l'Alzette L-1124 LUXEMBOURG
Tel.: (+352) 26 68 41 29 Fax.: (+352) 26 68 41 27
E-mail: info@co3.lu www.co3.lu